

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2024

Décision du 4 octobre 2024

10.2024-03	URBANISME ET HABITAT OBJET : Acquisition d'une parcelle située à La Charpraie à Gétigné
-------------------	--

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant que Clisson Sèvre et Maine Agglo exerce depuis le 1^{er} juillet 2022 la compétence « distribution de l'eau potable »,

Considérant que la parcelle cadastrée section AI n°648 située à La Charpraie à Gétigné supporte un château d'eau nécessaire à la distribution de l'eau potable,

Considérant la nécessité pour Clisson Sèvre et Maine Agglo d'être propriétaire de ce château d'eau pour exercer la compétence distribution de l'eau potable,

Considérant le plan de division, ci-annexé,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : d'acquérir la parcelle cadastrée section AI n°648 d'une superficie de 454 m² située à La Charpraie à Gétigné et appartenant à la commune de Gétigné, au prix d'un euro.

ARTICLE 2 : de préciser que les frais inhérents à cette aliénation (frais de géomètre et de notaire notamment) seront pris en charge par Clisson Sèvre et Maine Agglo.

ARTICLE 3 : de préciser que la rédaction de l'acte à intervenir est confiée à l'étude Teilliais, Devos, Rouillon, office notarial situé 7 avenue Olivier de Clisson, BP 49227 44190 CLISSON.

ARTICLE 4 : de signer lui-même, ou son représentant, tout acte afférent à la présente décision.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

À Clisson
Le 06/10/2024
Nelly SORIN
Vice-Présidente Nelly SORIN par délégation de Président

